



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lyon – 14 avril 2016 – 9 heures

Développement professionnel continu **Le grand changement**

Prévu pour une mise en application au 1^{er} juillet 2016 dans la loi de modernisation de notre système de santé, le décret qui précisera les modalités de fonctionnement de l'ANDPC¹ se fait attendre.

Une organisation repensée

L'article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé² précise les grandes lignes de l'organisation du développement professionnel continu et l'ANDPC, qui succèdera à l'actuel OGDPC³, est la cible de nombreuses critiques.

L'ANDPC est notamment constituée par voie de convention entre l'Etat et l'Assurance Maladie. Sa mission principale est d'assurer le pilotage du dispositif de développement professionnel continu.

Certains acteurs mis sur la touche

Les jeunes médecins, qui vont pourtant être concernés directement par cette réforme d'envergure, n'ont pas été entendus dans le cadre de l'élaboration de ce décret.

Des pistes d'amélioration

L'ISNAR-IMG⁴ s'est prononcée lors de son dernier Conseil d'Administration afin de permettre à l'Université de jouer un rôle décisionnaire et de formation au sein de l'ANDPC.

Il apparaît essentiel qu'une évaluation indépendante des formations de développement professionnel continu ait lieu, pour veiller à ce que l'ANDPC ne commette pas les mêmes erreurs que l'OGDPC.

La sanctuarisation des fonds dédiés à la formation des médecins généralistes au sein de l'ANDPC ainsi que la revalorisation des financements du développement professionnel continu des médecins généralistes libéraux comptent aussi parmi les revendications des internes de médecine générale.

Une nouvelle organisation du développement professionnel continu se prépare sans les jeunes médecins mais devra tenir compte de leurs positions : ils sont particulièrement préoccupés par leur formation future.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,
Camille TRICART, Porte Parole.
Florian SAVIGNAC, Vice Président.

Contacts Presse :

Camille TRICART - Porte Parole

06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

Florian SAVIGNAC - Vice Président

06 31 88 07 95 - vicepresident@isnar-img.com

 ISNAR IMG |  @ISNARIMG | www.isnar-img.com

¹ Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

² [Article 114 de la loi de modernisation de notre système de santé](#)

³ Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu

⁴ Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale